



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR DSEP
Année universitaire 2020-2021**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2020 relative aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2021 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master BANQUE PATRIMOINE ASSURANCE mention BANQUE MONNAIE FINANCE** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2020-2021

Président : Ludovic DESMEDT, Professeur, Responsable M1 BPA

Membres :

Lucie WATRIN, MCF, Responsable M2 BPA

Xavier BRADLEY, MCF, Responsable M2 BPA

Matthieu LLORCA, MCF, Enseignant M1 et M2 BPA

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR DSEP est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la rectrice de l'académie de Dijon, chancelière des universités.

Fait à DIJON, le 1^{er} mars 2021

Le directeur de l'UFR DSEP

Alexis MAGES